MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 324 **3 mai 2001**

SOMMAIRE

(The) "B" Partners S.A., Luxembourg 15549
AC Vision S.A., Luxembourg 15545
AC Vision S.A., Luxembourg 15545
Alger, Sicav, Luxembourg 15546
Altoras S.A.H., Luxembourg. 15529
Arcoop, S.à r.l., Luxembourg 15506
Avanti Shipping, S.à r.l., Luxembourg 15538
Blue Lagoon II, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 15539
Café Do Bom Petisco, S.à r.l., Dalheim 15551
Center of Competence-Consulting S.A., Luxemburg 15541
Compétence Holding S.A., Luxemburg 15508
(The) Cross Investment Group Holdings S.A.H., Luxembourg 15549
Electrolux Reinsurance (Luxemburg) S.A., Luxembourg-Hamm 15511
European Financial Participations S.A., Senningerberg 15512
European Financial Participations S.A., Senningerberg 15512
Européenne de Gestion Hôtelière S.A. 15507
Européenne de Gestion Hôtelière S.A. 15507
Européenne de Gestion Hôtelière S.A. 15507
Exclusif International S.A., Luxembourg 15511
ExxonMobil Asia International, S.à r.l., Bertrange . 15511
ExxonMobil International Services, S.à r.l., Bertrange 15515
ExxonMobil Luxembourg et Cie, S.C.A., Bertrange 15512
ExxonMobil Luxembourg Far East, S.à r.l., Bertrange 15516
ExxonMobil Luxembourg International Finance 1, S.à r.l., Bertrange. 15515
ExxonMobil Luxembourg International Finance 2, S.à r.l., Bertrange. 15516
ExxonMobil Luxembourg UK, S.à r.l., Bertrange . . 15516
ExxonMobil Luxembourg, S.à r.l., Bertrange 15515
FDR Gestion S.A., Luxembourg 15517
FDR Gestion S.A., Luxembourg 15517
Finance & Ventures S.A., Luxembourg 15517
Firstnordic Fund Management Company S.A., Luxembourg 15518
FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg 15527
FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg 15528
FTI Holding S.A., Luxembourg 15516
Fullgraph S.A., Luxembourg 15507
Garage Rudy Reuter, S.à r.l., Luxembourg 15511
Gensat International S.A., Luxembourg 15518
Global Communication Network, S.à r.l., Luxembourg 15519
Global Communication Network, S.à r.l., Luxembourg 15519
Goma Immobilière S.A., Luxembourg 15515
Gotha Holding S.A., Luxembourg-Hamm 15519
Grant Thornton Consult S.A., Luxembourg 15520
Grant Thornton Consult S.A., Luxembourg 15520
Gresham Participations S.A., Luxembourg 15520
Hapolux S.A., Luxembourg 15510
Home Trade S.A., Steinfort 15517
I.N.M., S.à r.l., Kopstal 15522
Ikanos S.A., Luxembourg. 15521
Ikanos S.A., Luxembourg. 15521
Immolys S.A., Luxembourg 15520
INTRANET, International Trade Network S.A., Luxembourg 15512
Indosuez Capital Luxembourg S.A., Luxembourg 15522
(L')Intérieur, S.à r.l., Luxembourg 15524
ITER, S.à r.l., Informatique et Terminaux, Luxembourg 15522
Itha Lux S.A., Luxembourg 15523
Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg 15523
Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg 15523
Jef Financière S.A., Luxembourg 15524
Jef Financière S.A., Luxembourg 15526
Jobs S.A., Luxembourg. 15521
Joseph, S.à r.l., Luxembourg 15522
Kornerlux S.A., Luxembourg 15524
Kypselux S.A., Luxembourg 15535
Kypselux S.A., Luxembourg 15535
La Réserve S.A., Luxembourg. 15534

La Réserve S.A., Luxembourg 15534
Levada International Holding S.A., Luxembourg . 15523
Losange, S.à r.l., Luxembourg 15536
Losange, S.à r.l., Luxembourg 15536
LS Management S.A., Luxembourg 15526
Maloran S.A., Luxembourg 15543
Managment-Information-Technologies A.G., Grevenmacher 15543
Nord Echo, S.à r.l., Luxembourg 15518
Nord Echo, S.à r.l., Luxembourg 15518
Overseas Management Company (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 15528
Plumpton S.A., Luxembourg 15535
Plumpton S.A., Luxembourg 15535
Samor S.A.H., Luxembourg 15544
Saninfo, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg 15544
SND Systems S.A. 15519
Société de Restauration Italienne, S.à r.l., Luxembourg 15546
Société Financière de la Chaussée S.A., Luxembourg 15545
Spring Financial Investment S.A., Luxembourg . . . 15526
Spring Financial Investment S.A., Luxembourg . . . 15526
Supergems Finance S.A., Luxembourg 15546
Supergems Finance S.A., Luxembourg 15546
Supergems Holding S.A., Luxembourg 15547
Supergems Holding S.A., Luxembourg 15547
Survey International S.A., Luxembourg 15546
Taino S.A., Luxembourg 15547
Technical Design Office S.A., Luxembourg 15548
Thomsen Transport AG, Sandweiler 15550
TMF, Sicav, Luxembourg 15548
Topvision Luxembourg S.A., Luxembourg 15550
Transud Lux S.A., Bertrange 15550
Tribal, S.à r.l., Luxembourg 15531
Tribal, S.à r.l., Luxembourg 15534
Tromed S.A., Luxembourg 15536
Tromed S.A., Luxembourg 15538
Turnkey Middle East S.A., Luxembourg 15543
Vemmafin S.A., Luxembourg 15551
Vericon Holding S.A., Luxembourg 15551
Vigilance S.A., Senningerberg 15549
Vigilance S.A., Senningerberg 15549
Viking S.A., Differdange/Niederkorn 15552
Viking S.A., Differdange/Niederkorn 15552
Viking S.A., Differdange/Niederkorn 15552
Vingt Avril S.A., Luxembourg 15547
Vingt Avril S.A., Luxembourg 15547
Wies Frères, S.à r.l., Kehlen 15506
Zoneclamp LTD Holding S.A., Luxembourg 15550
Zoneclamp LTD Holding S.A., Luxembourg 15550

WIES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 3, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 14.202.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour WIES FRERES, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(63649/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ARCOOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 7, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 60.765.

—

EXTRAIT

Les associés de la société ARCOOP, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société ce 20 septembre 2000 et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée désigne, en remplacement de Monsieur Claude Schmitz et de Mademoiselle Danièle Hoffmann, gérants démissionnaires, comme gérants de la société à partir du 20 septembre 2000:

1. Monsieur Edouard Fritz, ingénieur-technicien, demeurant à L-7569 Mersch; 1, rue Dr Willy Thinnes;
2. Monsieur Claude Noesen, ingénieur, demeurant à L-7650 Heffingen, 30, rue Beezebierg.

La société est engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants jusqu'à concurrence du montant de LUF 1.000.000 (LUF un million). Pour tout engagement dépassant ce plafond, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Mis à part cette restriction, les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes ou opérations rentrant dans son objet.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63700/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.976.

—

La société CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, déclare par la présente avoir dénoncé avec effet immédiat au titre de domiciliataire à la société dénommée EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A. (R.C. B 53.976) constituée en date du 29 février 1996, par-devant Me Camille Hellinckx, notaire de et à Luxembourg, tout droit d'établir son siège social et/ou son domicile au 8, rue Dicks, L-1471 Luxembourg ou à l'ancien siège de la société, à savoir 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2000.

CENTRA FIDES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63774/766/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.976.

—

Monsieur Michel Bourkel donne sa démission avec effet immédiat du Conseil d'Administration de la société.

M. Bourkel.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63775/766/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.976.

—

La société CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, déclare par la présente démissionner avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A. (R.C. B 53.976) constituée en date du 29 février 1996, par-devant Me Camille Hellinckx, notaire de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2000.

CENTRA FIDES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63776/766/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

FULLGRAPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.208.

—

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000. Signature.

(63502/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

COMPETENCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, am einunddreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. EUROSKANDIC S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg.

2. Herr Lennart Stenke, vorgenannt.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung COMPETENCE HOLDING S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen. Ausserdem kann die Gesellschaft als Wirtschaftsberater tätig sein.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiunddreissigtausend Euro (33.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je dreiundreissig Euro (33.000,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf eine Million sechshundertfünfzigtausend Euro (1.650.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien mit einem Nennwert von je dreiunddreissig Euro (33,- EUR).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, jeden Prokuristen oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu bestätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag des Monats August um 10.15 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2001.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen, indem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegrafisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2000 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10 %) des in Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung abbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Aktienzahl
1. EUROSKANDIC S.A., vorgenannt	32.967,- EUR	32.967,- EUR	999
2. Herr Lennart Stenke, vorgenannt	33,- EUR	33,- EUR	1
Total:	33.000,- EUR	33.000,- EUR	1.000

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von dreiunddreissigtausend Euros (33.000.- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Abschätzungskosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Aktienkapital der Gesellschaft abgeschätzt auf 1.331.217,- LUF.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 50.000,- Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Herr Lennart Stenke, Kaufmann, wohnhaft zu Luxemburg.
- Herr René Faltz, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg
- Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft zu Remich.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

EUROSKANDIC S.A., mit Sitz in 14, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre zweitausendundsechs.

6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2000, vol. 464, fol. 5, case 11. – Reçu 13.312 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 novembre 2000. A. Lentz.

(63382/221/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

HAPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 51.444.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000. Signatures.

(63514/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 32.916.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 8 juin 2000

1) Le mandat du conseil d'administration est renouvelé pour une année supplémentaire et donc jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2000.

2) Le mandat des réviseurs d'entreprises KPMG AUDIT est renouvelé pour une année supplémentaire et donc jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice social 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63465/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

EXCLUSIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 31.345.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 93, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'excercice 2000.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

(63477/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ExxonMobil ASIA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.262.600,- JPY.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.503.

—

L'assemblée générale du 20 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Nikolaas Baeckelmans, de M. Hendrik Edouard Benne et de M. Pieter Huisman en tant qu'administrateurs et a élu M. Guido Michiels, employé privé, demeurant au 45, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg), administrateur jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

L'assemblée générale du 26 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Evert John van den Bergh en tant qu'administrateur et a élu M. Curt Levan, employé privé, demeurant à Wouwersdreef 21, B-2900 Schoten (Belgique), administrateur, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil ASIA INTERNATIONAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63479/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GARAGE RUDY REUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 29.673.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la S.à r.l., GARAGE RUDY REUTER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(63503/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

EUROPEAN FINANCIAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 58.862.

—

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN FINANCIAL PARTICIPATIONS S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 17 avril 1997, publiée au Mémorial C, numéro 391 du 21 juillet 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège, la suppression de la valeur nominale des actions et la conversion du capital en EURO.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg, la suppression de la valeur nominale des actions et la conversion du capital de 250.000,- FRF en EUR.

Le 1er alinéa de l'article 3 se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social est fixé à trente-huit mille cent douze Euros et vingt-cinq cents (38.112,25 EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2000. E. Schroeder.

(63471/228/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

EUROPEAN FINANCIAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 58.862.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(63472/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, Société en commandite par actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.560.

—

L'assemblée générale du 27 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Curt W. Levan du conseil de surveillance et a élu M. Evert John van den Bergh, employé privé, demeurant à Raadhuislaan 13, 2242 CR Wassenaar, Pays-Bas, nouveau membre du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63482/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

INTRANET, INTERNATIONAL TRADE NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

—

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIDUFRANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur José Jumeaux, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur José Jumeaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL TRADE NETWORK S.A. en abrégé INTRANET.

La société pouvant user à sa guise de la dénomination intégrale ou de la dénomination en abrégé.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services en informatique, ainsi que la création, l'exploitation, la cession et/ou la location de bases de données documentaires exportables sur tout type de support.

La création, l'exploitation, la cession et/ou la location de logiciels de gestion de l'informatique.

La vente d'abonnement aux systèmes d'information.

La fourniture d'accès et d'hébergement internet/intranet.

La fourniture de conseil aux entreprises.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1er exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FIDUFRANCE S.A., prédite, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur José Jumeaux, prédit, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 65.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur José Jumaux, administrateur de société, demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis,
- La société FIDUFRANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg 25A, boulevard Royal,
- Madame Patricia Catucci, employée privée, demeurant à L-3912 Mondercange, 47, rue des Champs.

Monsieur José Jumeaux est nommé administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Est nommée commissaire:

La société IGESTIA S.A., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2006.

2) Le siège de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jumeaux, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 66, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000. J.-P. Hencks.

(63666/216/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.
Capital social: 15.103.000,- LUF.
Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.735.

—

L'assemblée générale du 26 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Nikolaas Baeckelmans, de M. Evert John van den Bergh et de M. Pieter Huisman en tant qu'administrateurs et a élu M. Guido Michiels, employé privé, demeurant au 45, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg), administrateur, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63480/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ExxonMobil LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.
Capital social: 14.491.000,- LUF.
Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.559.

—

L'assemblée générale du 3 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Nikolaas Baeckelmans et de M. Pieter Huisman en tant qu'administrateurs et a élu M. Ralph Mayer, employé privé, demeurant au 13, rue de la Madeleine, B-1000 Bruxelles (Belgique), M. Guido Michiels, employé privé, demeurant au 45, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg), et M. Curt Levan, employé privé, demeurant à Wouwersdreef 21, B-2900 Schoten (Belgique), administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

L'assemblée générale du 26 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Ralph Mayer et de M. Evert John van den Bergh en tant qu'administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63481/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 1, Société à responsabilité limitée.
Capital social: 500.000,- LUF.
Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.736.

—

L'assemblée générale du 26 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Nikolaas Baeckelmans, de M. Evert John van den Bergh et de M. Pieter Huisman en tant qu'administrateurs et à élu M. Guido Michiels, employé privé, demeurant au 45, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg), administrateur, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 1
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63483/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GOMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 61.564.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2000, vol. 318, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour GOMA IMMOBILIERE S.A.
Signature

(63509/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, Société à responsabilité limitée.
Capital social: 500.000,- LUF.
Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.737.

—

L'assemblée générale du 26 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Nikolaas Baeckelmans, de M. Evert John van den Bergh et de M. Pieter Huisman en tant qu'administrateurs et a élu M. Guido Michiels, employé privé, demeurant au 45, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg), administrateur, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63484/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ExxonMobil LUXEMBOURG FAR EAST, Société à responsabilité limitée.
Capital social: 5.103.000,- LUF.
Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 73.860.

—

L'assemblée générale du 19 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Nikolaas Baeckelmans, de M. Curt Levan et de M. Pieter Huisman en tant qu'administrateurs et a élu M. Guido Michiels, employé privé, demeurant au 45, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg), administrateur, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

L'assemblée générale du 27 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Evert John van den Bergh en tant qu'administrateur et a élu M. Curt Levan, employé privé, demeurant à Wouwersdreef 21, B-2900 Schoten (Belgique), administrateur, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil LUXEMBOURG FAR EAST
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63485/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ExxonMobil LUXEMBOURG UK, Société à responsabilité limitée.
Capital social: 10.200,- GBP.
Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 73.859.

—

L'assemblée générale du 26 octobre 2000 a pris acte de la démission de M. Nikolaas Baeckelmans, de M. Evert John van den Bergh et de M. Pieter Huisman en tant qu'administrateurs et a élu M. Guido Michiels, employé privé, demeurant au 45, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg), administrateur, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil LUXEMBOURG UK
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63486/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

FTI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.460.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 1998

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social au 37, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour la société
FTI HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63501/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.988.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FDR GESTION S.A.

Signature

(63487/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.988.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2000

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

A partir de l'exercice social commençant le 1er janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour la société FDR GESTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63488/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

FINANCE & VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.980.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 19 septembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2000, vol. 853, fol. 37, case 9, que la société anonyme FINANCE & VENTURES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 64.980, a été constituée suivant acte notarié du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 152 du 17 février 2000, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme FINANCE & VENTURES S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2000. J.-J. Wagner.

(63491/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

HOME TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 50.904.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 8 novembre 2000, vol. 171, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HOME TRADE S.A.

(63515/557/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.945.

—

Extract of the general meeting under private agreement of shareholders held on 26th October 2000

Election of the following Board Member:

Hans Nergård, Fokus Bank, in replacement of Peer Kierstein Nielsen.

Luxembourg, 26th October 2000.

P. K. Nielsen

Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63498/222/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.693.

—

Extrait des résolutions adoptées en date du 4 juillet 2000 lors de la décision circulaire du Conseil d'Administration de la société

Il a été décidé de donner un pouvoir de signature bancaire isolée à Monsieur Pierre Strasser, administrateur, jusqu'à concurrence de EUR 15.000,- (quinze mille euros inclusivement). Dépassé cette somme, une signature conjointe sera nécessaire. Ce montant de EUR 15.000,- s'entend par opération globale, et cette délégation n'inclut pas les virements destinés à Monsieur Pierre Strasser lui-même.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour GENSAT INTERNATIONAL S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63505/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

NORD ECHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.864.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94 case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour NORD ECHO, S.à r.l.

(63559/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

NORD ECHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.864.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2000 au siège de la société

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

En vertu de l'article 100 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité la continuation de l'activité de la société.

Aux fins de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63560/734/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.340.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63507/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.340.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2000 au siège de la société

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Aux fins de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63508/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GOTHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 38.762.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 8 juin 2000

Le mandat du commissaire aux comptes KPMG AUDIT ainsi que les mandats des administrateurs sont renouvelés pour l'exercice social 2000. Les mandats de Messieurs Leif Lindgren et Erny Lamborelle sont par la présente confirmés.

Monsieur Gösta Bonde, administrateur de sociétés, résidant à Stockholm (Suède) est par la présente nommé membre du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63510/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SND SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.740.

—

Il résulte d'un lettre adressée à la société le 6 avril 2001, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme SND SYSTEMS S.A., au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.
Signature

Il résulte d'un lettre adressée à la société le 6 avril 2001, que la société CHANNEL HOLDINGS INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la société anonyme SND SYSTEMS S.A.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

CHANNEL HOLDINGS INC.
Signature

Il résulte d'un lettre adressée à la société le 6 avril 2001, que Monsieur François David démissione avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme SND SYSTEMS S.A.

Luxembourg, le 9 avril 2001. F. David

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24427/999/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2001.

GRANT THORNTON CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 68.731.

—

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63511/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GRANT THORNTON CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.731.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 12 mai 2000 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Alain Tircher aux fonctions d'administrateur de la société, nommé en remplacement de Monsieur Sean O'Brien, administrateur démissionnaire. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Sean O'Brien pour l'exercice de ses fonctions.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63512/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

IMMOLYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.406.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 20 septembre 2000

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé en euros avec effet au 1er janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de euros 31.000,-, après prélèvement de euros 13,31 sur le résultat reporté pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé sera de euros 1.239.467,62 représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63520/560/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

GRESHAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 69.872.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 572 du 24 juillet 1999.

—

Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2000

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GRESHAM PARTICIPATIONS S.A., tenue au siège social en date du 28 septembre 2000, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 juillet 2000

1. Approbation des comptes annuels au 31 juillet 2000, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs Messieurs Philippe de Patoul, Bernard de Merode, Jürgen Fischer et à Maître Maria Dennewald, ainsi qu'au commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FIBETRUST pour l'exercice de leurs fonctions respectives jusqu'au bilan clôturant au 31 juillet 2000.

3. Le bénéfice de l'exercice, soit LUF 56.039.304,- est affecté comme suit:

- constitution de la réserve légale	2.802.000,- LUF
- distribution d'un dividende	53.000.000,- LUF
- report à nouveau	237.304,- LUF
	56.039.304,- LUF

4. Ratification des deux procès-verbaux du Conseil d'Administration du 8 septembre 1999 et du 11 mai 2000 confirmant la nomination de Monsieur Jürgen Fischer, demeurant à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier et de Maître Maria Dennewald, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve comme nouveaux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRESHAM PARTICIPATIONS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63513/770/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
Signatures

(63518/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 13 avril 2000 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs pour une période d'un an.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63519/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

JOBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 75.606.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2000

Les actionnaires de la société JOBS S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 octobre 2000 à 10.00 heures au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

- Monsieur Pol Wirtz, administrateur de la société demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature. Le nouvel administrateur-délégué déclare accepter son poste.

Luxembourg, le 27 octobre 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63529/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 51.862.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2000

Ratification de la cooptation de Monsieur Jacques De Villaines au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Bertrand Levêque démissionnaire avec effet au 14 décembre 1999.

Pour la société
INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63521/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

I.N.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.807.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour I.N.M., S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(63522/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ITER, S.à r.l., INFORMATIQUE ET TERMINAUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 51.556.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour ITER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(63523/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

JOSEPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 15, rue André Duchscher.

—

Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique sur le transfert du siège social
Décision prises à Luxembourg le 2 novembre 2000 à 10.00 heures

L'associé unique, Monsieur Chelbat Nabil, représentant la totalité du capital social, a pris la décision suivante:

1. Transfert du siège social.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à l'adresse suivante à partir du 1er novembre 2000:
15, rue André Duchscher
L-1424 Luxembourg.

Ne varietur, Ettelbruck le 2 novembre 2000.

Pour le compte de JOSEPH, S.à r.l.
COMPTIS, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63530/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ITHA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.358.

—

Par la présente, il est rendu public que le siège de la société ITHA LUX S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 74.358, n'est pas établi à L-2211 Luxembourg, 59, rue de Neudorf.

M. Muscato.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63524/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.644.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(63525/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.644.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement le 21 février 2000 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63526/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

LEVADA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.743.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société LEVADA INTERNATIONAL HOLDING S.A., qui s'est tenue en date du 19 avril 2000 au siège social que:

Mademoiselle Sonia Still ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur du groupe B de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach.

La ratification de la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge en remplacement de Mademoiselle Sonia Still ainsi que la question de la décharge à accorder à Mademoiselle Sonia Still seront mises à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63538/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

KORNERLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 57.325.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000. Signatures.

(63531/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

L'INTERIEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1244 Luxembourg, 57, rue Fr. Boch.
R. C. Luxembourg B 14.137.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour le gérant
Signature

(63539/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.124.

—

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de JEF FINANCIERE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 231 du 29 mai 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 397 du 23 juillet 1997.

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Monsieur le Président expose ensuite :

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions (2.000.000,- FRF) de francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présence assemblée est conçu comme suit :

1. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante :

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans le financement d'entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. La société a également pour objet la gestion et l'animation de toutes sociétés commerciales ou industrielles luxembourgeoises ou étrangères. Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

2. Modification de l'article 2 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

3. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de FRF 2.000.000,- (deux millions de francs français) à FRF 3.000.000,- (trois millions de francs français) par incorporation au capital du résultat reporté à concurrence de FRF 1.000.000,- (un million de francs français) et par la création et l'émission de 1.000 actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Attribution gratuite des 1.000 (mille) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

5. Suppression pure et simple de la désignation de la valeur nominale.

6. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la Société de francs français en euros avec effet au 1er janvier 2001 au cours de 1,- EUR pour 6,55957 FRF, le nouveau capital de la Société s'élevant à 457.347,05 EUR (quatre cent cinquante-sept mille trois cent quarante-sept euros et zéro cinq eurocentimes).

7. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant de 457.347,05 EUR (quatre cent cinquante-sept mille trois cent quarante-sept euros et zéro cinq eurocentimes) à 460.000,- EUR (quatre cent soixante mille euros) par incorporation au capital d'une partie du résultat reporté à concurrence de 2.652,95 EUR (deux mille six cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-quinze eurocentimes), sans création ni émission d'actions nouvelles.

8. Modification de l'article 3 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

9. Suppression de l'article 13 des statuts.

10. Démission de Monsieur Noël Didier de son poste de Commissaire aux Comptes et nomination de H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Paul Brasseur, L-1258 Luxembourg, dont elle terminera le mandat jusqu'en 2001.

11. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles en échange des actions existantes.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé et en conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante :

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans le financement d'entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. La société a également pour objet la gestion et l'animation de toutes sociétés commerciales ou industrielles luxembourgeoises ou étrangères. Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté une première fois à concurrence de 1.000.000,- FRF pour le porter de son montant actuel de 2.000.000,- FRF à 3.000.000,- FRF par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- FRF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces nouvelles actions ont été intégralement libérées par incorporation au capital du résultat reporté à concurrence de 1.000.000,- FRF.

La réalité de ce résultat reporté au 31 décembre 1999 a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 31 décembre 1999 ainsi que d'une attestation établie en date du 19 octobre 2000 par le Conseil d'Administration de la Société, laquelle attestation restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Troisième résolution

Les 1.000 nouvelles actions sont attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs français en euros avec effet au 1er janvier 2001 au cours de 1,- euro pour 6,55957 FRF pour fixer ledit capital social à 457.347,05 euros, représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Le capital social est augmenté une deuxième fois à concurrence de 2.652,95 EUR pour le porter de son montant converti de 457.347,05 EUR à 460.000,- EUR sans création ni émission d'actions nouvelles.

Le montant de 2.652,95 euros a été intégralement libéré par incorporation au capital d'une partie du résultat reporté, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par les justificatifs énoncés dans la deuxième résolution ci-dessus.

Sixième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante :

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR), divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

La démission de Monsieur Noël Didier de ses fonctions de Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet immédiat et, par vote spécial, pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommée en remplacement de Monsieur Noël Didier, pour terminer le mandat de celui-ci jusqu'en 2001, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Paul Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Huitième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'émission de nouvelles actions en échange des actions existantes.

Neuvième résolution

La comptabilisation des écritures de la Société en euros sera obligatoire à partir du 1er janvier 2001.

Evaluation

A toutes fins utiles la première augmentation de capital est évaluée à six millions cent quarante-neuf mille sept cent soixante-dix-huit (6.149.778,-) francs luxembourgeois et la deuxième augmentation de capital à cent sept mille vingt (107.020,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : N. Didier, D. Maton, S. Arpea, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000. A. Schwachtgen.

(63527/230/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000. A. Schwachtgen.

(63528/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

LS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2000, vol. 266, fol. 79, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63542/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.901.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A.

Signature

(63614/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2000

Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Cizeron, démissionnaire.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour la société SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63615/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VISCHIO, S.à r.l.).
Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.385.

—

In the year two thousand, on the twentieth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VISCHIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 74385, incorporated by deed enacted on the 14th of February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 385 of May 29th, 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requested the notary to act:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,072,248 (one million seventy-two thousand two hundred and forty-eight) «A» Ordinary Shares, by 31,000 (thirty-one thousand) «B» Ordinary Shares and by 5,805,304 (five million eight hundred five thousand three hundred and four) Preference Shares, each of them of EUR 25 (twenty-five euros) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into FL SELENIA, S.à r.l.

2.- Amendment of Article 2 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation from VISCHIO, S.à r.l. into FL SELENIA, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«**Art. 2.** The company has been incorporated under the name of FL SELENIA, S.à r.l.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VISCHIO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.385, constituée suivant acte reçu le 14 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 385 du 29 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.072.248 (un million soixante-douze mille deux cent quarante-huit) parts sociales ordinaires «A», 31.000 (trente et un mille) Parts Sociales Ordinaires «B» et par 5.805.304 (cinq millions huit cent cinq mille trois cent quatre) parts sociales Préférentielles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en FL SELENIA, S. à r. l.

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de VISCHIO, S.à r.l. en FL SELENIA, S.à r. l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de FL SELENIA, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 126S, fol. 67, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000. J. Elviinger.

(63645/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VISCHIO, S.à r.l.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.385.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63646/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

—

Minutes of a meeting of the Board of Directors

A meeting of the Board of Diretors of the Corporation, OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., was held at 9.00 a.m. on September 5, 2000, prior notice to the effect.

Present at such meeting were the totality of directors of the Coporation: Raul Estripeaut, Arturo Muller and Elida de Cohen.

Quroum: There being a quorum present, the meeting was properly constituted. Mr Raul Estripeaut President of the corporation acted as Chairman of the meeting and Mr Arturo Muller, Secretary of the Corporation acted as Secretary of the Meeting and kept the minutes thereof.

The purpose of the meeting was to remove Agustin Urreiztieta as authorized signatory, as of September 27, 2000, in the OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l. Account No. 1300/2038-0 at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT in Luxembourg. To appoint new signatories for the account No. 1300/2038-0 at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT as follows: Alexei Pickman and Irma Herrera:

Signing individually.

It was resolved:

To remove Agustin Urreiztieta as authorised signatory, as of September 27, 2000, in the OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l. Account No. 1300/2038-0 at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT in Luxembourg. To appoint new signatories for the account No. 1300/2038-0 at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT as follows: Alexei Pickman and Irma Herrera.

There being no further matters to discuss, the meeting was adjourned on the same date, September 5, 2000 at 9.30 a.m.

R. Estripeaut / A. Muller / E. de Cohen
President / Secretary / Assistant Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63574/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ALTORAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

—

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le dernier restera le dépositaire de la présent minute.

Ont comparu:

1.- Monsieur Albert Gnägi, avocat, demeurant Zollikerstrasse, 60, CH-8702 Zollikon, ici représenté par Madame Eliane Irthum employée privée, demeurant à Helmsange en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Madame Eliane Irthum, prénommée, agissant en son nom personnel.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ALTORAS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à six millions de francs suisses (CHF 6.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à vingt-cinq millions de francs suisses (CHF 25.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration

ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle des administrateurs-délégués, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre de l'an deux mille et un.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Albert Gnägi, prénommé, cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	59.998
2.- Madame Eliane Irthum, prénommée, deux actions	2
Total. soixante mille actions	60.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CHF 6.000.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.750.000,-).

Evaluation du Capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cent soixante et un millions deux cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 161.220.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Albert Gnägi, avocat, demeurant Zollikerstrasse 60, CH-8702 Zollikon;

b) Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg ;

c) Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

4) Est nommée commissaire:

- ACCOFIN, SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE, S.àr.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Madame Sylvie Theisen, prénommée, et Monsieur Albert Gnägi, prénommé, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Irthum, J.-P. Hencks.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2000, vol. 415, fol. 77, case 2. – Reçu 1.612.200 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2000. E. Schroeder.

(63654/228/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

TRIBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 73.677.

—

In the year two thousand, on the sixteenth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRIBAL HOLDING B.V., a company with registered office at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam (The Netherlands),

here represented by Mrs Arlette Dostert, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Amsterdam, on September 7, 2000.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of TRIBAL, S.à.r.l., R.C. B Number 73.677, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30th December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 235 of March 29, 2000.

- The Company's capital is set at thirteen thousand (13,000.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-six (26.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1.- Increase of the capital of the company by an amount of 32,454,240.- euros so as to bring it from its present amount of 13,000.- euros to 32,467,240.- euros by the issue of 1,248,240 new shares of twenty-six euros each, together with a total issue premium of 0.79 euros.

2.- Subscription of 1,248,240 new shares by TRIBAL HOLDING B.V. and payment of the new shares and the issue premium by the contribution in kind of all its assets and liabilities valued at 32,454,240.79 euros.

3.- Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

The sole shareholder then passed the following resolution:

Resolution

The corporate capital of the company is increased, with effect on September 8, 2000, by thirty-two million four hundred and fifty-four thousand two hundred and forty (32,454,240.-) euros to bring it from its present amount of thirteen thousand (13,000.-) euros to thirty-two million four hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty (32,467,240.-) euros by the creation and issue of one million two hundred and forty-eight thousand two hundred and forty (1,248,240) new shares of a par value of twenty-six (26.-) euros each.

The new shares have been entirely subscribed by TRIBAL HOLDING B.V., and they have been paid up for their par value together with a total issue premium of zero point seventy-nine (0.79) euros by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, with the exception of its existing share holding in the capital of TRIBAL S.à r.l. having an acquisition value of thirteen thousand (13,000.-) euros, and comprising one million three hundred and fourteen thousand twenty-five (1,314,025) shares in the capital of CYBER COM CONSULTING GROUP SCANDINAVIA AB, a company incorporated under the laws of Sweden with its registered office at Birger Jalsgatan 13, S-111 45 Stockholm, Sweden.

Such contribution in kind is effected pusuant to a contribution agreement signed on September 8, 2000 and effective from that day.

It results from a declaration drawn up in Amsterdam on September 25, 2000, and signed by MeesPIERSON TRUST B.V., acting in its capacity as sole manager of TRIBAL HOLDING B.V. that all the assets and liabilities, with the exception of the existing shareholding in TRIBAL S.à r.l., of TRIBAL HOLDING B.V. are valued at 32,454,240.79.- euros, the interim accounts of said company as at September 8, 2000 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in Amsterdam by MeesPIERSON TRUST B.V., prenamed, on September 25, 2000, acting in its capacity as sole manager of TRIBAL HOLDING B.V. that:

- the Company owns various net assets, among which participations, investments, receivables, prepaid amounts, liquid assets and short term liabilities.
- these assets and liabilities comprise among others, one million three hundred and fourteen thousand twenty-five (1,314,025) shares in the capital of CYBER COM CONSULTING GROUP SCANDINAVIA AB, shares in the capital of A1 OFFICE ASSISTANT Plc, shares in SILLICON VALLEY Plc, shares in SPRAY VENTURES AB, shares in SANDS BROTHERS VENTURE CAPITAL LLC (hereinafter collectively referred to as «the Shares»)
- such Shares are fully paid up;
- such Shares are in bearer form;
- there exists no pre-emption right nor any right on the Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct,

there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachement.

- such Shares are freely transferable.»

Such contribution agreement, declaration, interim accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence of this increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at thirty-two million four hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty (32,467,240.-) euros (EUR), represented by one million two hundred and forty-eight thousand seven hundred and forty (1,248,740) shares of a par value of twenty-six (26.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Valuation

For all purposes the increase of capital is valued at one billion three hundred and nine million two hundred thousand eight hundred and twenty-eight (1,309,200,828.-) Luxembourg francs.

Capital tax

The contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 41 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holders of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le seize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TRIBAL HOLDING B.V., une société avec siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam (Pays-Bas),

ici représentée par Madame Arlette Dostert, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 7 septembre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de TRIBAL S.à r.l., R.C. B Numéro 73.677, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 235 du 29 mars 2000.

- Le capital social de la Société est fixé à treize mille (13.000,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six (26,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 32.454.240,- euros pour le porter de son montant actuel de 13.000,- euros à 32.467.240,- euros par l'émission de 1.248.240 nouvelles parts de vingt-six euros chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 0,79 euros.

2. - Souscription de 1.248.240 nouvelles parts par TRIBAL HOLDING B.V. et paiement des nouvelles parts et de la prime d'émission par l'apport en nature de tous ses actifs et passifs, évalués à 32.454.240,79 euros.

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Résolution

Le capital social de la société est augmenté, avec effet au 8 septembre 2000, à concurrence de trente-deux millions quatre cent cinquante-quatre mille deux cent quarante (32.454.240,-) euros pour le porter de son montant actuel de treize mille (13.000,-) euros à trente-deux millions quatre cent soixante-sept mille deux cent quarante (32.467.240,-) euros par la création et l'émission d'un million deux cent quarante-huit mille deux cent quarante (1.248.240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-six (26,-) euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par TRIBAL HOLDING B.V., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un virgule soixante-dix-neuf (0,79) euros par un apport en nature consistant en la totalité de ses actifs et passifs, à l'exception de sa particpation dans le capital social de TRIBAL, S.à r.l., ayant une valeur d'acquisition de treize mille (13.000,-) euros, et comprenant un million trois cent quatorze mille vingt-cinq (1.314.025) parts sociales dans le capital social de CYBER COM CONSULTING GROUP SCANDINAVIA AB, une société constituée sous la loi suédoise avec siège social à Birger Jalsgatan 13, S-111 45 Stockholm, Suède.

Cet apport en nature est effectué conformément à une convention d'apport signée le 8 septembre 2000 et effective à cette date.

Il resulte d'une déclaration dressée à Amsterdam, le 25 septembre 2000, et signée par MeesPIERSON TRUST B.V., agissant en sa qualité de seul gérant de TRIBAL HOLDING B.V., que tous les actifs et passifs, à l'exception de sa participation dans le capital social de TRIBAL S.à r.l., de TRIBAL HOLDING B.V. sont évaluées à 32.454.240,79 euros, les comptes intérimaires au 8 septembre 2000 de ladite société y étant annexés.

Il résulte également d'un certificat émis par MeesPIERSON TRUST B.V., préqualifiée, à Amsterdam en date du 25 septembre 2000, que:

- la Société possède différents actifs nets, parmi lesquelles des participations, des investissements, des effets de commerce, des avances, des avoirs liquides et des dettes à court terme.

- ces actifs et passifs comprennent entre autres, un million trois cent quatorze mille vingt-cinq (1.314.025) parts sociales dans le capital de CYBER COM CONSULTING GROUP SCANDINAVIA AB, des parts sociales dans le capital de A1 OFFICE ASSISTANT Plc, des parts sociales dans le capital de SILLICON VALLEY Plc, des parts sociales dans le capital de SPRAY VENTURES AB, des parts sociales dans le capital de SANDS BROTHERS VENTURE CAPITAL LLC (ci-après collectivement désignées par «les Parts Sociales»)

- ces Parts Sociales sont entièrement libérées.

- ces Parts Sociales sont au porteur.

- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Parts Sociales lui soit transférées.

- les Parts Sociales ne sont grevées ni d'un nantissement ni d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas soumises à un gage.

- les Parts Sociales sont librement transmissibles.»

Ces convention d'apport, déclaration, comptes intérimaires et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6, alinéa 1er.** Le capital social est fixé à trente-deux millions quatre cent soixante-sept mille deux cent quarante (32.467.240,-) euros (EUR), représenté par un million deux cent quarante-huit mille sept cent quarante (1.248.740) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six (26,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à un milliard trois cent neuf millions deux cent mille huit cent vingt-huit (1.309.200.828.-) francs luxembourgeois.

Droit d'apport

L'apport en nature consistant en l'apport de la totalité des actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dostert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 126S, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000. A. Schwachtgen.

(63629/230/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TRIBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 73.677.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1242 du 16 octobre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000. A. Schwachtgen.

(63630/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

LA RESERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.257.

—

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
LA RESERVE S.A.
Signature

(63534/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

LA RESERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.257.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 septembre 2000

Ratification de la modification de l'affectation du résultat au 30 novembre 1998.

A partir de l'exercice social commençant le 1er décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 290.000.000,- est converti à EUR 7.188.912,22 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 7.250.000,-, représenté par 290.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 7.250.000,-), représenté par deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.»

Pour la société
LA RESERVE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63535/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

KYPSELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.282.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
KYPSELUX S.A.
Signature

(63532/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

KYPSELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.282.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1er janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 9.594.000,- est converti à EUR 1.462.595,87 puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour le porter à EUR 1.463.000,-, représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million quatre cent soixante-trois mille Euros (EUR 1.463.000,-), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société
KYPSELUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63533/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

PLUMPTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.106.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PLUMPTON S.A.
Signature

(63586/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

PLUMPTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.106.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1er janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 2.600.000,- est converti à EUR 64.452,32, représenté par 2.600 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 4 1er alinéa des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4. 1er alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-quatre mille quatre cent cinquante-deux Euros et trente-deux cents (EUR 64.452,32), représenté par deux mille six cents actions (2.600) sans désignation de valeur nominale.

Pour la société
PLUMPTON S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63587/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

LOSANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.865.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63540/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

LOSANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.865.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2000 au siège de la société

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Aux fins de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 10. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63541/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TROMED S.A., Société Anonyme,
(anc. TROMED HOLDING S.A.).
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.140.

—

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise TROMED HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 52140, constituée suivant acte reçu le 5 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 566 du 6 novembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 93 du 27 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, Schuttrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Gehlen, comptable, demeurant à Beringen-Mersch.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- La présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées et par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 22 septembre et 3 octobre 2000;
- dans le journal luxembourgeois Lëtzebuerger Journal des 22 septembre et 3 octobre 2000.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 2.100 (deux mille cent) actions, actuellement émises, 2.100 (deux mille cent) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour, le dépôt desdites actions ayant été effectué le 6 octobre 2000, soit au moins cinq jours francs avant l'assemblée, conformément à l'article 13 des statuts de la société, ainsi qu'il résulte du certificat émis par le domiciliataire et présenté à l'assemblée en même temps que les actions.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant maximum de USD 4.900.000,- en vue de le porter de son montant actuel de USD 2.100.000,- à USD 7.000.000,-, par la création et l'émission de 4.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune.

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles à émettre par incorporation de créances à due concurrence.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Changement de la dénomination sociale en TROMED S.A., Société Anonyme, et modification afférente de l'article 1er des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

MIOTTO GENERALE PETROLI, S.r.l., détenteur de deux cent dix actions (210), vote contre le principe de l'augmentation du capital social. Cette résolution est dès lors adoptée à quatre-vingt-dix pour cent des voix (90%). Vu ce vote majoritaire, MIOTTO GENERALE PETROLI, S.r.l. décide dès lors de participer à l'augmentation de capital projetée. L'assemblée décide en conséquence d'augmenter le capital social à concurrence de USD 4.900.000,- (quatre millions neuf cent mille US Dollars) et de le porter de son montant actuel de USD 2.100.000,- (deux millions cent mille US Dollars) à USD 7.000.000,- (sept millions US Dollars), par la création et l'émission de 4.900 (quatre mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital de créances - avances en capital - à due concurrence et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles:

l.- OIL SERVICES INC., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama-City (Panama), à concurrence de 833 (huit cent trente-trois) actions;

2.- INTERMEDITERRANEAN OIL CO LTD, société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Hamilton (Bermudes), à concurrence de 1.666 (mille six cent soixante-six) actions;

3.- PAUL RUDOLF, G.m.b.H. & Co K.G., société de droit autrichien, ayant son siège à Volkermarkt (Autriche), à concurrence de 1.176 (mille cent soixante-seize) actions;

4.- MIOTTO GENERALE PETROLI, S.r.l., société de droit italien, ayant son siège social à I-Venezia (Italie), à concurrence de 490 (quatre cent quatre-vingt-dix) actions;

5.- VANELLO EUGENIO & F. S.r.l., société de droit italien, ayant son siège social à I-Tricesimo (Udine - Italie), à concurrence de 245 (deux cent quarante-cinq) actions;

6.- GIOVANNI BERTIN S.p.a., société de droit italien, ayant son siège social à I-Cassola (Vincenza Italie), à concurrence de 245 (deux cent quarante-cinq) actions;

7.- Monsieur Luca Pedrazzini, demeurant à I-Bolzano (Italie), à concurrence de 245 (deux cent quarante-cinq) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes:

1.- OIL SERVICES INC., prédésignée;

2.- INTERMEDITERRANEAN OIL CO LTD, prédésignée;

3.- PAUL RUDOLF, G.m.b.H. & Co K.G., prédésignée;

4.- MIOTTO GENERALE PETROLI, S.r.l., prédésignée;

5.- VANELLO EUGENIO & F. S.r.l., prédésignée;

6.- GIOVANNI BERTIN S.p.a., prédésignée;

7.- Monsieur Luca Pedrazzini, prénommé;

en vertu de sept des procurations dont mention ci-avant;

lequelles, par leurs représentants préqualifiés, ont déclaré souscrire les 4.900 (quatre mille neuf cents) actions nouvelles, chacune le nombre pour lequel il et elles ont été admis, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance - avance en capital - d'un montant total de USD 4.900.000,- (quatre millions neuf cent mille US Dollars), existant à leur profit et à charge de la société anonyme TROMED HOLDING S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représenté par Monsieur Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 4.900 actions de valeur nominale de USD 1.000,- chacune, totalisant USD 4.900.000,-. Luxembourg le 10 octobre 2000.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

Signé: Marc Lamesch

Réviseur d'Entreprises.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le montant du capital souscrit est de USD 7.000.000,- (sept millions de US Dollars), représenté par 7.000 (sept mille) actions de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en TROMED S.A. et de modifier par conséquent l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TROMED S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quel que forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Lamesch, E. Ries, P. Gehlen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 126S, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000. J. Elvinger.

(63633/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TROMED S.A., Société Anonyme,
(anc. TROMED HOLDING S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.140.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63634/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

AVANTI SHIPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

—

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Michiel Jan van Turnhout, capitaine de navigation rhénan, demeurant à Zelzate (B).

2) Monsieur Marjo Rijnders, capitaine de navigation, demeurant à Rotterdam.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1er. La société prend la dénomination de AVANTI SHIPPING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet d'effectuer directement ou indirectement pour tous types de transport fluviaux et rhénans pour tous types de produits et matières premières. Elle pourra aussi faire des bareboatcharters avec des tiers, louer ou mettre à disposition des équipages, agir comme agent ou commissionnaire, vendre du knowhow ou ingénierie technique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières, civiles se reportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement dans le monde entier.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en dix parts sociales de cinquante mille (50.000,-) francs chacune.

Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Michiel Jan van Turnhout, préqualifié	6 parts
- Monsieur Marjo Rijnders, préqualifié	4 parts
Total: dix parts sociales	10 parts

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente-cinq mille francs.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

Monsieur Michiel Jan van Turnhout, préqualifié.

Monsieur Marjo Rijnders, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. van Turnhout, M. Rijnders, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2000, vol. 864, fol. 12, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expéditon conforme.

Pétange, le 6 novembre 2000. G. d'Huart.

(63655/207/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

BLUE LAGOON II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 12, rue d'Audun.

—

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-cinq octobre

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Claudine Schneider-Jossa, commerçante, demeurant à L-5762 Hassel, 15, rue de Syren;

2.- Mademoiselle Andrea Schneider, étudiante, demeurant à L-5762 Hassel, 15, rue de Syren;

3.- Monsieur Michel Collela, employé, demeurant à L-4439 Soleuvre, 66, rue d'Ehlerange.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et, à ces fins, arrêtent le projet des statuts suivants:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de BLUE LAGOON II.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9(2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une discothèque avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle peut faire toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui en sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fut-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmissions à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont pas opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société et acceptées par elle dans un acte notarié, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence aujourd'hui et termine le 31 décembre 2000.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Claudine Schneider-Jossa, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Mademoiselle Andrea Schneider, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales	24
3.- Monsieur Michel Collela, préqualifié, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Collela, préqualifié.

II.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Claudine Schneider-Jossa, préqualifiée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société est établi à L-4018 Esch-sur-Alzette, 12, rue d'Audun.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: C. Schneider-Jossa, A. Schneider, M. Collela, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2000, vol. 864, fol. 12, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2000. F. Kesseler.

(63656/219/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

CENTER OF COMPETENCE-CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Herr Marin Blöcher, Verwaltungsbeamter im nichttechnischen Dienst, wohnhaft in D-10961 Berlin, Wilmstrasse 17, (Deutschland).

2.- Herr Daniel Blöcher, Steuersekretär, wohnhaft in D-75177 Pforzheim, Pfälzer Strasse 31, (Deutschland).

3.- Herr Lutz Stephan, Diplom-Informatiker, wohnhaft zu L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling.

Die Komparenten sub 1.- und 2.- sind hier vertreten durch Herrn Lutz Stephan, vorgenannt, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung CENTER OF COMPETENCE-CONSULTING S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Gesellschaftzweck ist die Beratung in allen Fragen der Informationstechnologie, Analysen, Studien, die Erstellung von Programmen und die Durchführung von Projekten der Informationstechnologie und Logistik, und Ausbildung in der Informationstechnologie.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck die Durchführung und Beratung von Business Development (Kooperation, Partnerschaften, Zusammenschlüsse), die Hilfestellung und Beratung bei Personalfragen und den Handel und Vertrieb von Software und Computern, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien von jeweils zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (12.500,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung ündet rechtens statt am ersten Donnerstag des Monats April um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Marin Blöcher, vorgenannt, eine Aktie	1
2.- Herr Daniel Blöcher, vorgenannt, eine Aktie	1
3.- Herr Lutz Stephan, vorgenannt, achtundneunzig Aktien	98
Total: einhundert Aktien	100

Die vorgenannten Aktien wurden zu fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von dreihundertzwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (312.500,- LUF) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2001 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfzigtausend Franken zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verplichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling.

2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Marin Blöcher, Verwaltungsbeamter im nichttechnischen Dienst, wohnhaft in D-10961 Berlin, Wilmstrasse 17, (Deutschland).

b) Herr Daniel Blöcher, Steuersekretär, wohnhaft in D-75177 Pforzheim, Pfälzer Strasse 31, (Deutschland).

c) Herr Lutz Stephan, Diplom-Informatiker, wohnhaft zu L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

- Herr Zdenek Havelka, Wirtschaftsingenieur, wohnhaft zu L-1466 Luxemburg, 10, rue Jean Engling.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2006.

6.- Gebrauch machend vom durch Artikel 5 der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Lutz Stephan, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsfährung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stephan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2000, vol. 511, fol. 78, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Junglinster, den 10. November 2000. J. Seckler.

(63657/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

MALORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.637.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2000 au siège de la société

Les associés décident de nommer la Fiduciaire BEFAC (RC B 45.066), 24, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, démissionnaire, avec effet au 9 juin 2000.

Au fin de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 10. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63545/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

MANAGMENT-INFORMATION-TECHNOLOGIES A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 70.225.

- Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 17 juin 1999
- modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à L-Redange en date du 31 octobre 2000, non encore publié.

—

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2000 que le membre du Conseil d'Administration

- Monsieur Peter Deville, L-Mertert, a démissionné avec effet immédiat et a été remplacé par
- Monsieur Heinrich-Peter Kugel, L-Echternach, qui termine le mandat de son prédécesseur.

Grevenmacher, le 8 novembre 2000.

G. Sauer

Le président

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2000, vol. 167, fol. 83, case 5. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(63547/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TURNKEY MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 18.022.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de renommer Monsieur Jean-Paul Chammas administrateur-délégué ainsi que Monsieur Frederico I. Chammas en tant que Président du Conseil d'Administration, pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mai 2000

Monsieur Jean-Paul Chammas est renommé administrateur-délégué; Monsieur Frederico I. Chammas est renommé Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63635/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SAMOR S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 60.063.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2000

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Monsieur Roberto Amodei, résidant Via Dei Mille 1 à Rome, Italie, de Maître Alex Schmitt, résidant 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et de Monsieur Filippo Pugliese, résidant Via Trionfale 5697 à Rome, Italie, en tant qu'administrateur et celui de Monsieur Lex Benoy, résidant 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

Vu la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euro et après en avoir délibéré, l'Assemblée a décidé:

- D'autoriser le Conseil d'Administration à convertir en euro, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en ITL, et ce pendant la période transitoire allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- D'autoriser le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, et ce pendant la période transitoire allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- D'autoriser le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions, et ce pendant la période transitoire allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- D'autoriser le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63597/275/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SANINFO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 29.628.

—

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TERRENNIAL INVESTMENTS B.V., une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Rotterdam (Pays-Bas),

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 octobre 2000.

2) SANNE & CIE, S.à r.l., une société établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Lesquels procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée SANINFO, S.à r.l., R. C. numéro 29.628, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 106 du 21 avril 1989.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 31 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 472 du 29 juin 1998.

- Que le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation avec effet au 30 septembre 2000.
2. Election du gérant actuel comme liquidateur.

3. Autorisation à donner au liquidateur de continuer dans le cadre de la liquidation les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

4. Décharge au gérant.

Les associées ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation avec effet à partir du 30 septembre 2000.

Deuxième résolution

Monsieur Marc Schmit, comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation ainsi que pour continuer dans le cadre de la liquidation les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, sauf restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Troisième résolution

La démission du gérant de la Société, Monsieur Marc Schmit, préqualifié, est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'au 30 septembre 2000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol.126S, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000. A. Schwachtgen.

(63598/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE DE LA CHAUSSEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.319.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE DE LA CHAUSSEE S.A.

Signature

(63610/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

AC VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 58.852.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AC VISION S.A., Société Anonyme

Signature

(63683/783/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

AC VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 58.852.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AC VISION S.A., Société Anonyme

Signature

(63684/783/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

SOCIETE DE RESTAURATION ITALIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 27.345.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour SOCIETE DE RESTAURATION ITALIENNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(63611/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SUPERGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.400.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SUPERGEMS FINANCE S.A.

Signature

(63616/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SUPERGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.400.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2000

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société SUPERGEMS FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63617/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SURVEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 5, rue Nicolas Van Werveke.

R. C. Luxembourg B 37.342.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2000

Monsieur Alain Thomas, administrateur de sociétés, demeurant 6, rue Fausse Eau à B-5380 Fernelmont (Belgique) a été nommé en tant qu'administrateur supplémentaire, pour une durée de six ans.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2000

Le siège social est transféré au 5, rue Nicolas Van Werveke, L-2725 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 novembre 2000. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63620/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ALGER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.679.

—

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63691/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.401.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SUPERGEMS HOLDING S.A.

Signature

(63618/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.401.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2000

Messieurs Norbert Werner, Amish A. Mehta et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Eric Herremanns est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour la société SUPERGEMS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63619/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TAINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 60.255.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2000

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé en Euros avec effet au 1er janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de EUR 99.157,41. Le capital sera représenté par 4.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé sera de EUR 1.239.467,62 représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63621/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VINGT AVRIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.325.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2000, vol. 266, fol. 80, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63643/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VINGT AVRIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.325.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2000, vol. 266, fol. 80, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

(63644/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TECHNICAL DESIGN OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1027 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 74.567.

—

Suite à la démission de Monsieur Walter Laarhoven de ses fonctions d'administrateur, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Menné Nick, Président du conseil d'administration;
- Brahmi Kamel, Administrateur;
- Palumbo Sergio, Administrateur-délégué.

N. Menné

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63622/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TMF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.905.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société qui a eu lieu au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, le 21 août 2000

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sari Laukkanen qui appelle aux fonctions de secrétaire Monsieur Michel Duhr.

L'assemblée nomme comme scrutatrice Madame Catia Paciotti.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés dans le Luxemburger Wort du 12 août 2000.

Le numéro justificatif de cette publication est déposé au bureau.

- que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Resteront également annexées au présent procès-verbal les procurations paraphées ne varietur par le mandataire.
- qu'il résulte de ladite liste de présence que 2 actionnaires détenant 430 actions sont représentés.
- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation de la conversion effective du capital social de la Société;
2. Modification de l'article 5 des statuts;
3. Divers.

Madame la Présidente fait lecture de la convocation aux actionnaires qui restera annexée aux présentes.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la conversion effective du capital social de la Société en Euro.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit: «Le capital minimum est celui prévu par la loi, soit actuellement l'équivalent en euros de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-).»

L'assemblée décide d'adapter le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit: «Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros (devise d'expression du capital social dans laquelle les comptes annuels de la Société seront exprimés), convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à 14.30 heures.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Signatures

Secrétaire / Scrutatrice / Présidente

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2000, vol. 126, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63626/228/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.727.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société THE «B» PARTNERS S.A.

Signature

(63623/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 33.117.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000. Signature.

(63624/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VIGILANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 34.102.

—

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de VIGILANCE S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 13 juin 1990 , publiée au Mémorial C numéro 450 du 4 décembre 1990.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 556 du 23 novembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège et la suppression du capital autorisé.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg et la suppression du capital autorisé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000. E. Schroeder.

(63638/228/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VIGILANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 34.102.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(63639/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

THOMSEN TRANSPORT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 65.858.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour THOMSEN TRANSPORT S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(63625/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TOPVISION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 10.943.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000. A. Schwachtgen.

(63627/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

TRANSUD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 46.051.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour TRANSUD LUX S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(63628/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ZONECLAMP LTD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 16.189.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ZONECLAMP LTD HOLDING S.A.
Signature

(63650/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

ZONECLAMP LTD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 16.189.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2000

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société ZONECLAMP LTD HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63651/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VERICON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.058.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 septembre 2000

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en Euros avec effet au 1er janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de Euros 449.000,-, après prélèvement de Euros 312,72 sur le compte «autres réserves» pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 11.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63636/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VEMMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.432.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 1999

A partir de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999, la devise du capital devient l'euro, au lieu de la devise italienne.

Pour la société VEMMAFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63637/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

CAFE DO BOM PETISCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 20, Kettengaass.

R. C. Luxembourg B 71.398.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Virgilio Rodrigues, rentier, demeurant à L-5680 Dalheim, 20, Kettengaass.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La société à responsabilité limitée CAFE DO BOM PETISCO, S.à r.l., Luxembourg section B numéro 71.398 ayant son siège social à L-5680 Dalheim, 20, Kettengaass, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 848 du 12 novembre 1999,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs), représenté par cinq cents (500) parts sociales, de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

Le soussigné en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre, avec effet rétroactif au 14 septembre 2000, la société à responsabilité limitée CAFE DO BOM PETISCO, S.à r.l.

L'associé unique déclare que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-5680 Dalheim, 20, Kettengaass.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Rodrigues, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2000, vol. 511, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2000. J. Seckler.

(63723/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2000.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange/Niederkorn, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 30.463.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000. Signature.

(63640/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange/Niederkorn, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 30.463.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 octobre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que

- Messieurs Thomas T. Groos, Nicholas D. Groos, Alex Schmitt et Barrie Trevor Holden ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société;
- DELOITTE & TOUCHE a été réélue en tant que réviseur indépendant de la société.

Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour extrait conforme / Pour copie conforme

A. Schmitt / Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63641/275/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-4562 Differdange/Niederkorn, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 30.463.

—

Report of the Board of Directors to the annual shareholders' meeting held in Luxembourg on October 23, 2000

Gentlemen,

We have pleasure in submitting the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the accounts for the fiscal year which ended on December 31, 1999.

You will notice that the operations for this year show a loss for the financial year of 28,175,566.- LUF. We propose to carry forward the loss.

We suggest that you approve the accounts as presented to you and that you vote for the discharge of the Directors and the Independent Auditor from all liability resulting from the performance of their functions during the year ended.

N. D. Groos / A. Schmitt

Director / Director

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63642/275/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg